



# CULTURE

PRÉSENTER LES IMPACTS DE LA CRÉATION  
D'UNE COMMUNE NOUVELLE

DOCUMENT DE TRAVAIL



# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER

**Certains éléments d'offre internes** - concernant notamment la ville de Saint-Germain (Université Libre, salle Tati, etc.) - **comme externes** (musée d'archéologie nationale par ex.) **n'ont pas été recensés.**

Il sera donc essentiel en cas de création de commune nouvelle de **réaliser un état des lieux exhaustif** des besoins et de l'offre sur l'ensemble du territoire pour fonder une possible politique culturelle commune.

A ce stade, un approfondissement du recensement n'apparaît pas comme urgent dans la mesure où il ne remet pas en cause la nature des enjeux liés à un potentiel rapprochement.

Comme sur l'ensemble des champs d'intervention, il est important de rappeler que les décisions et les arguments liés à la pertinence ou à l'opposition de la fusion ne sauraient être d'abord des arguments de nature statistique.

**Il ressort des échanges que les bénéfices attendus de la commune nouvelle** correspondent à la plupart des opportunités du portrait avec un accent particulier sur les points suivants :

- 1) La mise en réseau des équipements** permettrait à coût constant d'élargir les services dont bénéficient les habitants des 4 communes.
- 2) Le financement de besoins nouveaux serait facilité** par une mutualisation des moyens :
  - Dans l'hypothèse où le recensement de l'ensemble des salles utilisées par les associations culturelles ferait état d'une saturation de tous les équipements, la mise à disposition de nouvelles salles (par réaffectation ou par création) est nécessairement plus facile à financer à 3 ou 4 que de manière isolée.

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER

- La création d'une commune nouvelle n'a de sens que si elle permet de créer des projets nouveaux bénéficiant aux habitants des 4 communes. Il ne peut s'agir d'une simple superposition des actions actuelles limitée à la recherche d'économies en matière de gestion (même si cette dernière reste louable). Dans cette logique, le rapprochement permettrait d'évaluer plus aisément la pertinence de créer certains éléments d'offre aujourd'hui déficitaires et/ou inexistantes :
  - Les 4 communes ne bénéficient pas aujourd'hui (contrairement à Rueil Malmaison par exemple) d'un espace d'exposition aux normes pour accueillir des toiles de maître.
  - La création ou le soutien à la création d'un complexe cinématographique capable de concurrencer les équipements privés qui ouvrent aux portes du territoire pourrait permettre de soutenir le tissu commercial local.
  - ...
- 3) En cas de rapprochement, les 3 communes autres que SGL participeront à la définition de la politique culturelle** du territoire et donc à un offre beaucoup plus ambitieuse qu'aujourd'hui.
  - De son côté, Saint-Germain pourrait bénéficier d'une hausse de la fréquence d'utilisation de ses équipements. C'est notamment le cas pour le Conservatoire avec la possible suppression des tarifs extra-muros et le projet de déménagement de l'équipement sur le quartier Bel-Air.
- 4) Le rapprochement permettrait de faciliter le montage de certains projets mais aussi la recherche de financement.** Loin de remettre en cause les projets en cours de rénovation des églises – pour ne prendre que cet exemple – la mutualisation des moyens en matière d'ingénierie de projet pourrait faciliter le financement de la rénovation du patrimoine culturel au bénéfice des 4 villes.

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'ATELIER

**Certaines préoccupations ont à l'inverse été exprimées.** Elles témoignent de l'importance de sécuriser la prise de décision comme la gouvernance en matière culturelle. Elles constituent à ce titre des éléments d'importance égale aux opportunités soulevées :

- **Le devenir des jumelages** : en dehors de SGL, il n'existe qu'une seule politique de jumelage à Fourqueux avec une ville allemande. Les difficultés sont donc très limitées de ce point de vue.
- **Le maintien du dynamisme actuel lié à la richesse du tissu associatif.** Sur ce point particulièrement important et sensible il convient de noter que :
  - Les 4 communes disposent d'une offre associative dans le champ culturel de densité comparable au regard de leur taille (cf. données p. 7)
  - Si la Ville de Saint-Germain met en œuvre une politique culturelle en direct, elle soutient également de très nombreuses associations dont certaines sont portées – comme dans les autres communes – par des bénévoles. L'intérêt de maintenir une forte autonomie associative est donc ce point de vue partagée car elle est constitutive de la richesse culturelle du territoire.
  - Les effets liés à la taille d'une organisation peuvent parfois complexifier les relations. Or, le milieu culturel fonctionne de manière permanente en mode projet. Il existe certaines craintes légitimes liées au fait que la commune nouvelle entraîne des lourdeurs administratives décourageant certains acteurs. Pour autant, des effets contraires pourraient également émerger et il est très difficile dévaluer en amont des impacts qui dépendent avant tout de la volonté politique de soutenir ou non le tissu associatif. L'existence d'une Maison des Associations structurée sur le territoire de Saint-Germain pourrait par exemple aider certaines associations des 3 autres communes dans le respect de leurs formalités (domiciliation, gestion du personne, comptabilité, etc.) et leur permettre de se concentrer plus facilement sur la conduite de leur projet.
  - Certaines associations ont développé des relations avec d'autres communes voisines. Le devenir de ces partenariats reste donc à clarifier.

# FICHE D'IDENTITÉ

 <i>Bibliothèques / Médiathèques</i>	<b>SGL</b>	2
	<b>LELV</b>	1
	<b>F</b>	1
	<b>MM</b>	1

 <i>Théâtres</i>	<b>SGL</b>	1
	<b>LELV</b>	0
	<b>F</b>	0
	<b>MM</b>	0

 <i>Conservatoire (CRD)</i>	<b>SGL</b>	1
	<b>LELV</b>	0*
	<b>F</b>	0*
	<b>MM</b>	0*

\* Les trois autres communes disposent d'écoles de musique à statut associatif :

**L'Etang-la-Ville** : école de musique du CLEV (Club de Loisirs de l'Etang-la-Ville)

**Fourqueux** : école de musique à l'espace Pierre Delanoë

**Mareil-Marly** : école de musique à la MJC

 <i>Nombre d'associations intervenant sur le secteur culturel</i>	<b>SGL</b>	51
	<b>LELV</b>	12*
	<b>F</b>	9
	<b>MM</b>	9

\* Associations culturelles et de loisirs

 <i>Nombre de salles polyvalentes mises à disposition des associations</i>	<b>SGL</b>	8 <sup>1</sup>
	<b>LELV</b>	3
	<b>F</b>	3 <sup>2</sup>
	<b>MM</b>	0 <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Dont 3 salles municipales

<sup>2</sup> Dont le bâtiment du Centre Social et Culturel (compté comme 1 salle)

<sup>3</sup> Les trois salles de La Terrasse sont occupées pour accueillir des classes

# 1. L'OFFRE ET LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS (1/3)

Comme mentionné dans la fiche d'identité sur la page précédente, l'offre culturelle est variable entre les communes. La spécificité de ces collectivités – encore plus forte pour Mareil-Marly, Fourqueux et l'Etang-la-Ville – est de posséder une **offre majoritairement portée par la vie associative locale** :

- Ecoles de danse, écoles de musique, ateliers artistiques etc. sont des activités existantes au sein de chacune des trois communes et portées par des associations locales
- Point notable : les trois bibliothèques de ces trois communes sont gérées de manière associative
- A l'Etang-la-Ville : réflexion autour d'un projet artistique (création d'un musée ou d'une fondation à l'étude)

Notons également que les 4 communes partagent des **projets de rénovation de leurs Eglises respectives** :

- Projet en cours à Mareil-Marly
- Deuxième tranche des chantiers encore à prévoir à L'Etang-la-Ville
- Diagnostic complet de l'Eglise en prévision à Fourqueux
- Programme de travaux en cours depuis plusieurs années sur certaines églises de Saint-Germain

Concernant la **ville de Saint-Germain-en-Laye**, le volet culturel y apparaît de manière plus prégnante, avec une inscription plus exhaustive de projets au sein du **programme politique de la ville et de son développement** :

- Acquisition récente du label « Ville Impériale »
- Projets de développement : opéra en plein air, salon du livre
- Projets de rénovation : la Maison natale de Claude Debussy, le Jardin des Arts, le déménagement du CRD (plus proche des communes de Mareil-Marly et de Fourqueux, et de leurs écoles de musique locales)

**Au-delà d'actions menées en propre, la Ville de Saint-Germain soutient également le tissu associatif** (plus de 50 associations interviennent sur la commune en matière culturelle). Ce soutien peut prendre la forme d'une politique de subvention pouvant aller de plusieurs centaines de milliers d'euros pour des associations comme La Clef mais elles peuvent se limiter à la mise à disposition de la Maison des Associations bénéficiant à toutes les structures associatives communales – mêmes et surtout les plus petites.

# 1. L'OFFRE ET LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS (2/3)

Focus sur les horaires d'ouverture des bibliothèques et médiathèques du territoire :



*Bibliothèque de Fourqueux*

<b>Lundi</b>	<i>Fermée</i>
<b>Mardi</b>	15H45 – 18H30
<b>Mercredi</b>	15H45 – 18H30
<b>Jeudi</b>	<i>Fermée</i>
<b>Vendredi</b>	15H45 – 18H30
<b>Samedi</b>	10H – 12H



*Bibliothèque de l'Etang-la-Ville*

<b>Lundi</b>	16H – 18H
<b>Mardi</b>	16H – 18H
<b>Mercredi</b>	10H – 12H 15H – 18H
<b>Jeudi</b>	<i>Fermée</i>
<b>Vendredi</b>	16H – 18H
<b>Samedi</b>	10H – 12H 14H30 – 16H30



*Bibliothèque de Mareil-Marly*

<b>Lundi</b>	15H – 18H
<b>Mardi</b>	<i>Fermée</i>
<b>Mercredi</b>	15H – 18H
<b>Jeudi</b>	15H – 18H
<b>Vendredi</b>	<i>Fermée</i>
<b>Samedi</b>	10H30 – 12H 14H – 16H



*Bibliothèque multimédia (SGL)*

<b>Lundi</b>	<i>Fermée</i>
<b>Mardi</b>	13H – 18H
<b>Mercredi</b>	10H – 18H
<b>Jeudi</b>	13H – 18H
<b>Vendredi</b>	13H – 19H
<b>Samedi</b>	10H – 19H



*Bibliothèque George Sand (SGL)*

<b>Lundi</b>	<i>Fermée</i>
<b>Mardi</b>	15H – 18H
<b>Mercredi</b>	10H – 13H et 14H30 – 18H
<b>Jeudi</b>	<i>Fermée</i>
<b>Vendredi</b>	15H – 19H
<b>Samedi</b>	10H – 13H et 14H30 – 19H

Ces comparaisons permettent de distinguer des amplitudes horaires plus importantes à Saint-Germain-en-Laye (jusqu'à 9h consécutives)

Egalement, une bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye et celle de l'Etang-la-Ville assurent une ouverture 5 jours par semaine (contre 4 pour les autres)

# 1. L'OFFRE ET LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS (3/3)

Suite à la présentation de cet état des lieux, sont désormais détaillés les impacts que pourrait avoir la commune nouvelle sur ces problématiques. Une liste d'opportunités (bloc vert) et de points de vigilance (bloc rouge) est ainsi présentée, en distinguant à chaque fois par un label à droite de chaque bloc si l'impact est associé au scénario à 3 communes uniquement, au scénario à 4 communes uniquement, ou bien aux deux scénarii (pour cette dernière option, il sera considéré que l'impact sera d'autant plus fort à 4 communes qu'à 3)

**OPPORTUNITÉ : Mettre en réseau les équipements** : le rapprochement des équipements permettrait d'envisager leur mise en réseau, pour bénéficier de leurs spécificités (exemple des bibliothèques : leurs horaires d'ouverture variables, leurs collections spécifiques, leurs animations etc.). Le réseau pourrait être piloté par Saint-Germain-en-Laye et l'une de ses bibliothèques, pour assurer une coordination administrative du réseau et de ses antennes maintenues au niveau local (avec une gestion municipale ou associative)

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Renforcer le poids des communes auprès des partenaires** : le rapprochement entre les quatre collectivités permettrait à l'ensemble des communes de faciliter la recherche de subventions pour le développement d'activités culturelles, et ainsi de bénéficier de moyens financiers plus importants pour l'ouverture de l'offre, la création d'équipements ou le soutien à des initiatives de grande ampleur. Cette opportunité peut également concerner la politique de jumelage de chaque collectivité : la fusion pourrait permettre de renforcer les liens et les échanges avec les partenaires internationaux, par la mise en commun des moyens

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Développer l'offre et sa visibilité** : la fusion des collectivités permettrait la réflexion autour d'une politique culturelle commune (à destination de la jeunesse, ouverte à l'international, basée sur le patrimoine historique des quatre collectivités avec des sentiers touristiques « Villes impériales », entre les écoles de musique et le CRD etc.). Egalement, le rapprochement des structures garantirait une meilleure visibilité des établissements et des programmations associées (exemple : communication de la programmation théâtrale sur l'ensemble du territoire)

Scénario  
à 4

**POINT DE VIGILANCE** : La poursuite des projets en cours - les projets menés ou prévus devront être inscrits au PPI de la commune nouvelle pour en assurer la poursuite (exemple : la rénovation des Eglises).

Scénario  
à 4

## 2. ACCÈS ET FRÉQUENTATION DES ÉQUIPEMENTS (1/3)

### 2.1. LA FRÉQUENTATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les équipements culturels des collectivités sont en partie visités par des visiteurs extra-muros. Néanmoins, en prenant pour illustration les équipements de Saint-Germain-en-Laye, les niveaux de fréquentation par les habitants de l'Etang-la-Ville, Fourqueux et Mareil-Marly se révèlent être faibles – bien que le CRD et les médiathèques soient plus convoités que les théâtres et musées. Les raisons peuvent être multiples : frein financier (tarifs extramuros pratiqués par le CRD et les médiathèques), déficit de communication sur l'offre et les programmations, éloignement des équipements etc.

#### Fréquentation annuelle des équipements culturels de St-Germain par les habitants des communes\*

Fourqueux	↓	200 / an
Mareil-Marly		141 / an
L'Etang-la-Ville	↓	118 / an

#### Part des visiteurs des trois communes sur l'ensemble des visiteurs extramuros

CRD	↓	18 %
Médiathèques		13 %
Théâtre et musées locaux	↓	1% à 4 %

#### \*Précision apportée en Groupe de travail

- Les données de fréquentation indiquées doivent être prises avec précaution parce qu'elles seraient assez largement sous-évaluées. Elles ne tiennent compte que des abonnés originaires des 3 communes inscrites dans les équipements de la Ville de Saint-Germain et non des visites dites libres.
- La fréquentation réelle des habitants de L'Etang-la-Ville, de Fourqueux et de Mareil-Marly des équipements culturels de SGL est donc plus importante que les chiffres ne le reflètent et démontre dès aujourd'hui la proximité existante entre les 4 communes du territoire.



#### Accès aux équipements et vie associative

La question de l'accès aux équipements passe également par l'enjeu de la mise à disposition de locaux municipaux à destination des associations locales, ce qui est actuellement réalisé. Néanmoins, même si la majorité des équipements apparaissent aujourd'hui saturés, d'autres pourraient être mobilisés dans le cadre d'un rapprochement des communes pour le développement des activités ; c'est le cas, par exemple, du Centre Social de Fourqueux (400 m<sup>2</sup>) dont la fréquentation n'est pas à son niveau maximal

## 2. ACCÈS ET FRÉQUENTATION DES ÉQUIPEMENTS (2/3)

### 2.2. L'ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS (EN TERMES DE TARIFS)

Les tarifs des équipements culturels, notamment des bibliothèques/médiathèques des quatre collectivités et du CRD de Saint-Germain-en-Laye, ne sont à ce jour pas harmonisés à l'échelle de la commune nouvelle : ces établissements appliquent une majoration aux habitants extramuros.

Toutefois, d'autres établissements culturels, tels que le théâtre ou les musées locaux, proposent un tarif unique et permettent déjà aux habitants des communes voisines de bénéficier d'une offre équitable, quel que soit leur lieu d'habitation ou lieu de vie\*.

Exemple des différences de tarifs appliqués selon la commune de résidence



Bibliothèque

#### Prix de l'abonnement annuel pour un adulte

	<i>intramuros</i>	<i>extramuros</i>
Saint-Germain-en-Laye	28 € à 31 €	31,5 € à 40,5 €
L'Etang-la-Ville	25 € à 35 €	25 € à 35 €
Fourqueux	26 €	30 €
Mareil-Marly	15 € à 30 €	15 € à 30 €



Conservatoire de Saint-Germain

#### Droits de scolarité

<i>intramuros</i>	<i>extramuros</i>
432 € à 534 € pour un cursus complet	1018 € à 1089 € pour un cursus complet

\* Le Théâtre Alexandre Dumas de Saint-Germain-en-Laye propose des tarifs uniques selon la représentation (sans distinction de provenance de l'acheteur). Une offre destinée aux moins de 26 ans est également proposée

\* Le Musée Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye propose un plein tarif unique de 7€. Quant à l'Espace Paul et André Vera, l'entrée est libre.

## 2. ACCÈS ET FRÉQUENTATION DES ÉQUIPEMENTS (3/3)

**OPPORTUNITÉ : Mutualiser l'organisation d'événements** : la fusion des collectivités devrait permettre la mise en commun de moyens pour l'organisation d'événements partagés entre les collectivités. Le rapprochement permettra ainsi d'envisager le développement de nouvelles manifestations culturelles portées par l'ensemble des communes, autour d'un projet politique culturel partagé et formalisé, qui renforcera également le rayonnement et l'attrait du territoire de la commune nouvelle

Scénarii  
à 3 et  
à 4



*Pour illustration, des partenariats sont déjà organisés entre les communes : la cérémonie annuelle du 11 novembre co-organisée par la ville de Mareil-Marly et l'association du patrimoine de Fourqueux, l'évènement musical de l'association Musica Fulcosa de Fourqueux en partenariat avec Mareil-Marly et L'Etang-la-Ville, l'organisation de la cérémonie commune du 8 mai qui rassemble les communes de Saint-Germain, l'Etang-la-Ville et Mareil-Marly*

**POINT DE VIGILANCE : La conservation du patrimoine immatériel** : les habitants de Fourqueux, l'Etang-la-Ville et Mareil-Marly sont très attachés à leur culture respective. En cas de fusion, il sera indispensable de veiller à maintenir les représentations spécifiques à l'identité et à l'histoire de chacune de ces communes (maintien des fêtes du village et de la fête de l'hiver notamment), mais aussi l'action locale des associations et bénévoles

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Mettre à disposition des équipements pour le développement de nouvelles activités** : le rapprochement des structures pourra permettre l'adéquation des capacités d'utilisation des équipements avec l'offre culturelle associative ou municipale sur l'ensemble du territoire (en mobilisant notamment les structures les moins exploitées), dans l'objectif d'un développement de l'offre à destination de l'ensemble des habitants

Scénario  
à 4

**OPPORTUNITÉ : Harmoniser les tarifs** : la fusion des communes devrait entraîner la disparition des tarifs extramuros et ainsi permettre l'accessibilité des structures culturelles à tous les habitants. Il sera en parallèle nécessaire d'envisager une réflexion vis-à-vis des associations et de leurs moyens de financement avec la disparition des tarifs extérieurs (politique de subvention à repenser, mise à disposition de locaux à titre gratuit etc.)

Scénario  
à 4